

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**

LARDIER et VALENCA

DELIBERATION N°11- 2016

SEANCE DU MARDI 22 MARS 2016

Département des
HAUTES-ALPES



Nombre de Conseillers :
en exercice : 10
Présents : 9

L'an deux mille seize et le mardi 22 mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 10 mars 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. Joël ROBERT, Mme STEFANI Noëlle, Mme Céline TRUCH, Mme Danielle BLANC

Absent : Jean-Claude FAURE

Secrétaire de séance : P. POUILLARD

Objet : Vote des taux

Le Maire expose aux membres présents qu'il y a lieu de procéder au vote des 4 taxes communales qui définiront le produit attendu auquel il y aura lieu d'ajouter les différents produits : C.V.A.E, I.F.E.R, etc... et de déduire le prélèvement du G.I.R afin d'obtenir le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2016.

Il propose d'approuver les taux suivants :

- Taxe d'Habitation	7,2 %
- Taxe Foncière Bâtie	15,61 %
- Taxe Foncière Non Bâtie	24,18 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	16,62 %

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition de son Maire,
- **Approuve** les taux proposés.

Fait et délibéré le mardi 22 mars 2016

Le Maire
Rémi COSTORIER

